

**Le quatorze mars deux mille seize, vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie de Les Trois Pierres, sous la présidence de Monsieur Bernard RIBET, Maire.**

**Date de convocation du conseil municipal : 8 mars 2016**

**Membres présents : M RIBET Bernard, Mme BERTRAND Monique, M GRENET Denis, M Philippe TETREL, Mme BRENNAN Dominique, M EDOUARD Guillaume, M SIMON Jean-Pierre, M GOUJON Mathieu, M NAVARRE Vincent, Mme BEAUDRU Agnès, M CERVANTES Michel, Mme LEGROS Sophie**

**Absents excusés : Mme FOUQUE Sylvie, Mme MAZOUER Sabrina**

**Secrétaire de séance : M GOUJON Mathieu**

M le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :  
- Etude pour la réalisation d'un site Internet communal.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Accepte** cet ajout.

**Délibération n° 2016.02**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 25 JANVIER 2016**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité

**Délibération n° 2016.03**

**DELEGATION DE SIGNATURE - PERSONNEL ADMINISTRATIF**

M le Maire indique au Conseil Municipal, qu'en application de l'article L.2122-19 du CGCT, le Maire peut donner délégation de signature à certains agents territoriaux.

Il demande au Conseil municipal l'autorisation de donner délégation de signature à Madame Karine PAUMELLE - Rédacteur principal 1ère classe, afin de faciliter la délivrance de certains documents administratifs :

- copies et extraits de naissance, de mariage, de décès,
- attestations, certificats et récépissés divers,
- photocopies certifiées conformes
- légalisation de signatures
- accusés de réception (recommandés postaux, colis ...)

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à donner délégation selon les conditions exposées.

**DEVIS****Délibération n° 2016.04****- CHAUFFAGE - SALLE POLYVALENTE**

M le Maire informe le Conseil que le chauffage de la salle polyvalente ne fonctionne plus. M le Maire présente le devis de l'Entreprise LECOURT pour l'installation d'aérothermes électriques et d'un boîtier de commande.

Montant du devis présenté : 2883.60 € TTC

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à passer commande à l'entreprise LECOURT pour un total de 2883,60 € TTC

**Délibération n° 2016.05****- TONDEUSE AUTOPORTEE - SERVICE TECHNIQUE**

M le Maire a contacté les entreprises :

- SAS Dehondt - Saint Antoine la Forêt
- Simon Motoculture - Gonneville-la-Mallet
- Ets Rose - La Cerlangue

pour l'achat d'un tracteur tondeuse autoportée pour le service technique.

Il expose au Conseil Municipal les devis obtenus :

<b><u>SAS DEHONDT</u></b>	<b>(1) G2160E - 21 CH DIESEL 1.37 m</b>	<b>(2) G21 LD PRO - 21 CH DIESEL 1.22 m</b>	<b>(3) G21 EHD - 21 CH DIESEL 1.22 m</b>
<b>KUBOTA</b>	10 900,00 € TTC	12 600,00 € TTC	15 282,00 € TTC

Reprise de l'ancien : 1 000,00 €

<b><u>SIMON MOTOCULTURE</u></b>	<b>(1) CS 2610 4 roues motrices DIESEL 1.50 m</b>	<b>(2) WD1260 - 26CH - DIESEL 1.22 m</b>
<b>KIOTI</b>	17 400,00 € TTC	13 800,00 € TTC

Reprise de l'ancien : 500,00 €

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Opte** pour la proposition (2) de l'entreprise SAS Dehondt pour un montant total de 12600,00 € TTC avec une reprise de l'ancien à 1 000,00 €.
- **Autorise** Monsieur le Maire à passer commande.

**Délibération n° 2016.06****ANNULATION LOCATION SALLE POLYVALENTE**

M le Maire informe le Conseil Municipal de l'annulation d'une réservation de location de la salle polyvalente par un particulier.

Le règlement de la salle polyvalente stipule qu'en cas d'annulation le remboursement de l'acompte perçu ne sera rendu que sur décision du conseil municipal après étude du motif d'annulation.

**Après avoir étudié les raisons de cette annulation et délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Autorise** le remboursement de l'acompte perçu pour la location du 9 et 10 avril 2016.

#### **Délibération n° 2016.07**

#### **AUTORISATION DE STATIONNEMENT - ENTREPRISE TOILETTAGE POUR CHIENS**

M le Maire donne lecture d'un courrier sollicitant l'autorisation du Conseil Municipal pour le stationnement d'un camion équipé proposant des services de toilettage pour chiens le mardi de 13 h 30 à 18 h 00.

Le conseil municipal propose une place de stationnement "parking de l'église" et précise que la structure utilisatrice devra transmettre en mairie tous les documents réglementaires pour l'exercice de son activité.

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Emet** un avis favorable pour ce projet de service sur la Commune si toutes les pièces administratives sont fournies.

#### **ETUDE ET REALISATION D'UN SITE INTERNET COMMUNAL**

M le Maire donne la parole à Mme Bertrand pour exposer les étapes d'étude et de développement d'un site Internet communal :

- construction matérielle du site
- hébergement du site sur un serveur sécurisé
- abonnement et définition d'un nom de domaine

Différentes maquettes de site sont présentées.

Il est donc décidé que la commission communale "Informations" se réunissent ultérieurement pour construire un cahier des charges et approfondir les différentes solutions. La commission précisera les enjeux et informations à développer sur le site communal.

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **PLAN D'EPANDAGE**

M le Maire informe le conseil de l'ouverture et de l'organisation d'une enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement :

- enquête publique du 22 février au 25 mars 2016 prescrite sur la demande d'autorisation d'étendre le périmètre d'épandage des boues issues de la station d'épuration de l'usine implantée à Lillebonne, sur 64 communes de la Seine-Maritime, présentée par la société TEREOS BENP dont le siège social se situe zone industrielle "Les Herbages" à Lillebonne.

### **RETOUR DE LA REUNION DU 29 FEVRIER 2016**

M le Maire expose les différentes réunions et rencontres effectuées pour le dossier de rapprochement de la Communauté de Communes Caux Estuaire et la CODAH. Le projet est actuellement refusé.

### **ECOLE**

Un agent communal est arrêté depuis le 7 mars 2016. M le Maire informe qu'il a procédé au remplacement de cette personne pour le bon déroulement du service scolaire et de cantine.

Le Conseil Municipal accepte d'envoyer à la CPAM une déclaration d'accident de trajet pour l'agent actuellement en arrêt.

### **DEMANDE DE SUBVENTION - CITY STADE**

Madame Brennan rapporte la rencontre avec Madame Catherine MORIN DESSAILLY, sénatrice. Le projet d'aménagement d'un city stade a été exposé et Madame la sénatrice propose l'octroi d'une subvention de 2000 € pour ce projet. Le sénat doit statuer prochainement.

### **SMAEPA**

Monsieur Tétré informe que le SMAEPA est maintenant présidé par Monsieur Jean-Michel Lair, suite à la démission de Monsieur Dellerie, devenu député.

### **URBANISME**

M Goujon demande si la Commune :

- a des informations nouvelles du problème d'urbanisme soulevé lors de la dernière séance.  
M le Maire répond que la Chambre d'Agriculture a répondu et qu'un dossier d'urbanisme pour régularisation doit être déposé prochainement en mairie.
- a des informations complémentaires sur le lotissement de l'Impasse des Rainettes.  
M le Maire répond que ce lotissement est un lotissement privé et que des travaux doivent être effectués par le lotisseur avant toutes reprises des voiries par la Commune.

### **TRANSPORTS SCOLAIRES**

Mme Beaudru a assisté à la réunion communautaire des transports scolaires. Elle précise que le budget a été voté et la participation communale sera diminuée. Il n'a pas été soulevé de problème particulier d'organisation des transports.

### **ENFOUISSEMENT DES RESEAUX**

Mme Legros informe que les travaux d'enfouissement Lotissement Laurence sont terminés de ce jour.

### **ABATTAGE D'ARBRES**

Il est rappelé que les demandes d'abattages d'arbres doivent être formulées en mairie.

### **RADAR PEDAGOGIQUE**

Le conseil fait remarquer que le radar pédagogique installé actuellement sur le RD 34 est très mal situé. Il demande si les services de la Direction de Routes peuvent remédier à ce défaut. M le Maire contactera ce service.

**REUNION DES CORRESPONDANTS DEFENSES**

M Grenet informe qu'il a participé à la réunion départementale des correspondants défense. Il précise que l'Armée recrute et propose des préparations militaires pour les jeunes de 16 à 21 ans.

**FUITE D'EAU - MAIRIE ECOLE**

M le Maire informe qu'une importante fuite d'eau a été constatée et réparée sur l'installation mairie école.

**DATES DES PROCHAINES REUNIONS**

La prochaine séance du conseil municipal est fixée le lundi 11 avril 2016 à 20 h 30.

La prochaine réunion du CCAS est fixée le mardi 22 mars 2016 à 19 h 00.

Les commissions communales "Informations" et "Finances" se réuniront fin mars.

La séance est levée à 22 h 10.